

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE L'ENVOLEE	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 23 mars 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	23 avr. 2021	
Commentaires : ¿ Article 21 – Activités quotidiennes: Rappel - Une programmation des activités planifiée et documentées doit être faite et tenue.			

Commentaires généraux
• Lors de ma visite le ratio est respecté. • La halte suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19. • L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. • La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance Discussions avec les éducatrices sur des façon simple de planifier et documenter les activités qui sont fait à la halte

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 mars 2021

Date

original signé par
Emilia Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 mars 2021

Date